

Les points importants

- Utilisez-vous correctement votre véhicule? La ceinture de sécurité, l'emploi des feux, etc...
- Conduisez-vous de manière défensive?
- Placez-vous votre véhicule sur la chaussée comme il convient? Le plus près possible du bord droit de la chaussée, en fonction des lignes continues, des bandes fléchées, etc...
- Prenez-vous les virages comme un bon conducteur? Vitesse bien adaptée, virages pas trop larges, technique de virage.
- Croiser et dépasser les autres véhicules. Le faites-vous correctement? Tenez-vous vos distances? Signalez-vous vos dépassements? Vous remettez-vous à droite en temps voulu? etc...
- Et les changements de direction? Pensez-vous à prendre toutes les précautions voulues, à vous placer au bon endroit sans gêner les autres, à dégager le carrefour au moment opportun?
- Appliquez-vous les règles de priorité? Cédez-vous la priorité quand il se doit? Vous arrêtez-vous à bon escient? Votre comportement vis-à-vis des trams est-il réglementaire? etc...
- Obéissez-vous strictement aux signaux lumineux et aux injonctions des personnes qualifiées? Feu rouge, feu orange, flèche verte, feu orange clignotant, etc...
- Comment réglez-vous votre vitesse? Avez-vous un certain sens du trafic? Adaptez-vous votre vitesse aux circonstances? Respectez-vous les limitations? Prévoyez-vous les obstacles? etc...
- Comment vous comportez-vous envers les autres usagers? Prudence à l'égard des piétons et des enfants, comportement vis-à-vis des véhicules prioritaires, etc...
- Conduisez-vous de manière économique et efficace d'un point de vue énergétique? N'emballez pas votre moteur, passez rapidement à une vitesse supérieure, roulez à une vitesse constante, utilisez le frein moteur, anticipez et gardez vos distances, lâchez votre accélérateur à temps quand vous approchez un carrefour ou des feux de signalisation.
- Tenez-vous compte de la fluidité du trafic?

1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MANŒUVRE "CONTRÔLES PRÉALABLES"

>> 1. Précautions

La partie "Précautions" s'effectue pendant la manœuvre "Stationnement/arrêt derrière un véhicule en marche arrière". Lorsque vous signalez que vous êtes bien placé, l'examineur vous demande:

- de mettre le véhicule à l'arrêt
- de descendre du véhicule en tenant compte que vous vous trouvez sur une chaussée où d'autres usagers circulent
- de vous rendre sur le trottoir.

Lorsque vous êtes sur le trottoir, l'examineur vous invite à vous rendre de nouveau dans votre véhicule. Dès que vous êtes installé, l'examineur donne les consignes pour continuer l'examen.

On attend que vous:

- arrêtez le moteur du véhicule et que vous mettiez le frein de stationnement et/ou enclenchiez une vitesse
- fermez les fenêtres et le toit ouvrant

- prenez les précautions avant de descendre du véhicule en regardant dans votre rétroviseur de gauche avant d'entrouvrir la porte
- regardez par l'ouverture de la porte avant de l'ouvrir complètement. Aucune méthode particulière n'est exigée pour ouvrir la porte
- fermez votre véhicule à clé. Si le véhicule dispose d'un système de fermeture automatique, c'est accepté.

Il est vivement conseillé de toujours contourner le véhicule en restant face à la circulation. Ainsi, lorsque vous descendez du véhicule et que vous êtes garé à droite de la chaussée, il est conseillé de contourner le véhicule par l'arrière, tandis que lorsque vous remontez dans le véhicule, il est conseillé de le contourner par l'avant.

>> 2. Réglages

L'examineur vous invite à expliquer comment vous contrôlez que votre position assise est correcte et que vos rétroviseurs sont bien réglés, et à mettre votre ceinture de sécurité.

On attend que vous expliquiez comment vous:

- mettez votre siège en bonne position
- vérifiez la bonne position de l'appui-tête; si vous penchez légèrement la tête vers l'arrière, celle-ci doit être soutenue par l'appui-tête

- vérifiez l'inclinaison de votre dossier en tendant vos bras au dessus du volant, tout en gardant le dos contre le dossier; vos poignets doivent arriver à hauteur du volant
- vérifiez l'avancement de votre siège en enfonçant la pédale d'embrayage; votre jambe doit être légèrement fléchie
- réglez vos rétroviseurs.

On attend que vous mettiez votre ceinture de sécurité et, si celle-ci est réglable, que celle-ci ne passe pas trop haut vers le cou, ni trop bas, gênant ainsi les mouvements du bras.

>> 3. Contrôles

Dans la mesure où le contrôle technique du véhicule doit toujours être effectué, une partie des contrôles sera toujours demandée.

Il s'agit des contrôles systématiques:

- désembuage avant – dégivrage arrière
- utilisation des feux (croisement – route – antibrouillard)
- avertisseur sonore
- clignotants
- feux stop.

L'examineur vous demandera systématiquement de faire fonctionner, une à une, toutes les commandes.

L'ordinateur choisit pour vous un des contrôles aléatoires:

> Usure des pneus

L'examineur vous invite à montrer comment vous vérifiez l'usure des pneus.

On attend que vous tourniez les roues pour faciliter la vérification, puis que vous descendiez du véhicule et que vous montriez les rainures que vous vérifiez. Vous n'êtes pas obligé de faire usage des témoins d'usure présents sur certains pneus, mais vous pouvez le faire. Le contrôle se limite à une route avant du véhicule.

> Pression des pneus

L'examineur vous invite à montrer où vous vérifiez la pression des pneus.

On attend que vous descendiez du véhicule et que vous montriez où se situe la pipette du pneu. Lorsque vous ne disposez que d'un système électronique qui indique la pression des pneus au tableau de bord, on attend que vous indiquiez sur votre tableau de bord où se situe l'indicateur.

> Huile moteur

L'examineur vous invite à montrer où vous vérifiez le niveau d'huile du moteur.

On attend que vous ouvriez le capot de votre véhicule, puis que vous indiquiez où se trouve la jauge d'huile moteur. Ensuite, vous devez refermer le capot et vous assurer qu'il soit bien fermé avant de retourner dans votre véhicule. On ne vous demandera pas de vérifier effectivement le niveau d'huile. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend que vous montriez où se trouve l'indicateur de niveau d'huile moteur.

> Liquide de frein

L'examineur vous invite à montrer où vous vérifiez le niveau du liquide de frein.

On attend que vous ouvriez le capot de votre véhicule, puis que vous indiquiez où se trouve le niveau de liquide de frein. Ensuite, vous devez refermer le capot et vous assurer qu'il soit bien fermé avant de retourner dans votre véhicule. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend que vous montriez où se trouve l'indicateur de niveau de liquide de frein.

> Liquide de refroidissement

L'examineur vous invite à montrer où vous vérifiez le niveau du liquide de refroidissement.

On attend que vous ouvriez le capot de votre véhicule, puis que vous indiquiez où se trouve la barre de niveau de liquide de refroidissement. Ensuite, vous devez refermer le capot et vous assurer qu'il soit bien fermé avant de retourner dans votre véhicule. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend que vous montriez où se trouve l'indicateur de niveau de liquide de refroidissement.

> Produit lave-glace

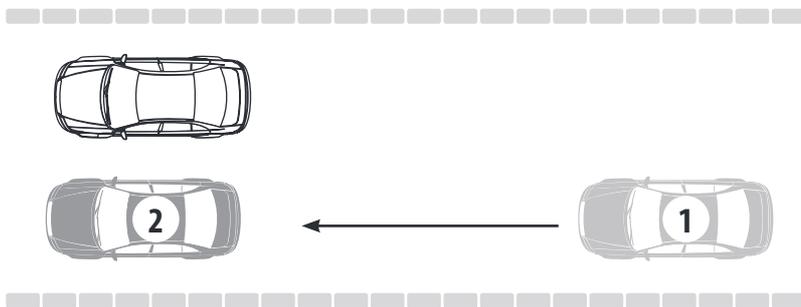
L'examineur vous invite à montrer où vous ajoutez du produit pour le lave-glace.

On attend que vous ouvriez le capot de votre véhicule, puis que vous indiquiez où se trouve le réservoir du produit de lave-glace. Ensuite, vous devez refermer le capot et vous assurer qu'il soit bien fermé avant de retourner dans votre véhicule.

Lorsque vous n'effectuez pas un des points attendus lors de la manœuvre, ou lorsque vous ne l'effectuez pas correctement, l'examineur retient une faute.

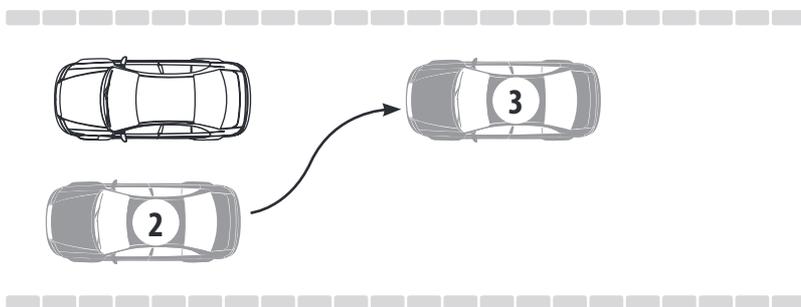
> Manœuvres

2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MANŒUVRE "STATIONNEMENT / ARRÊT DERRIÈRE UN VÉHICULE EN MARCHÉ ARRIÈRE"



① Vous devez vous arrêter ou stationner votre véhicule derrière un véhicule en stationnement sur la voie publique. L'examineur vous indiquera le véhicule en stationnement.

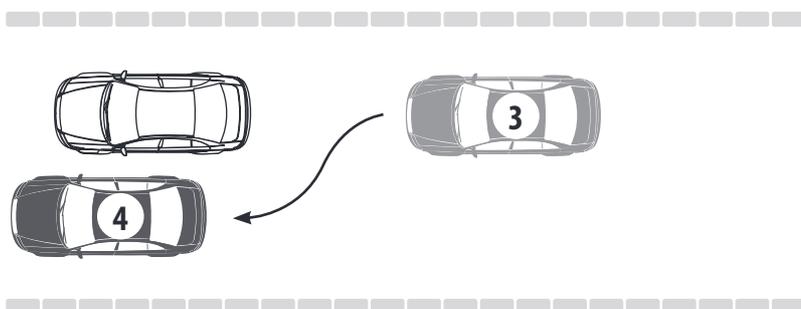
Etant donné qu'il s'agit d'un "arrêt", la manœuvre peut être exécutée à un endroit où normalement le stationnement n'est pas autorisé: garage, etc... Il y a suffisamment de place pour stationner votre véhicule réglementairement. L'espace disponible correspond à la longueur de deux voitures analogues. Lorsque vous manœuvrez, vous ne pouvez pas dépasser les limites de la rue (sauf avec le porte-à-faux).



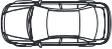
② Positionnez votre véhicule entièrement à côté du véhicule derrière lequel vous devez stationner pour ensuite stationner en marche arrière en faisant un mouvement en forme de 'S'. Si durant votre manœuvre de stationnement derrière un véhicule, un autre véhicule vient stationner derrière vous, vous devrez tenir compte de cette situation modifiée.

③ C'est à ce moment que l'examineur demande d'effectuer la partie "Précautions" des contrôles préalables.

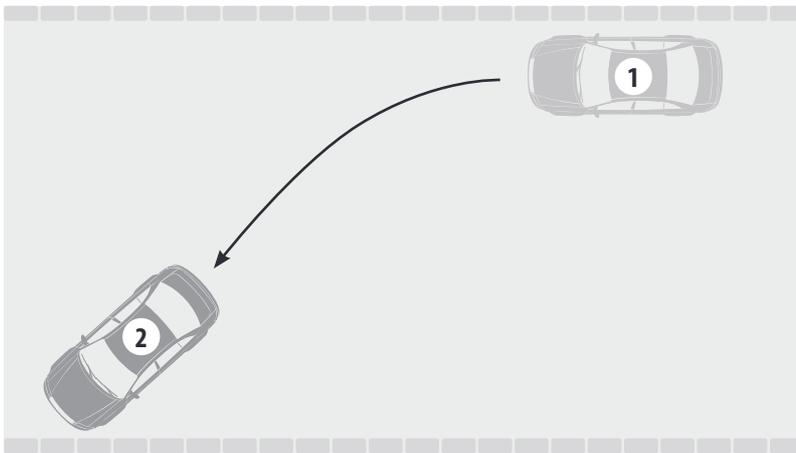
④ Vous quittez maintenant votre emplacement. La manœuvre est terminée lorsque votre véhicule participe à nouveau à la circulation.



Symboles

-  Bordures
-  Véhicule en stationnement
-  Partie avant du véhicule
-  Position de départ
-  Position intermédiaire
-  Position finale

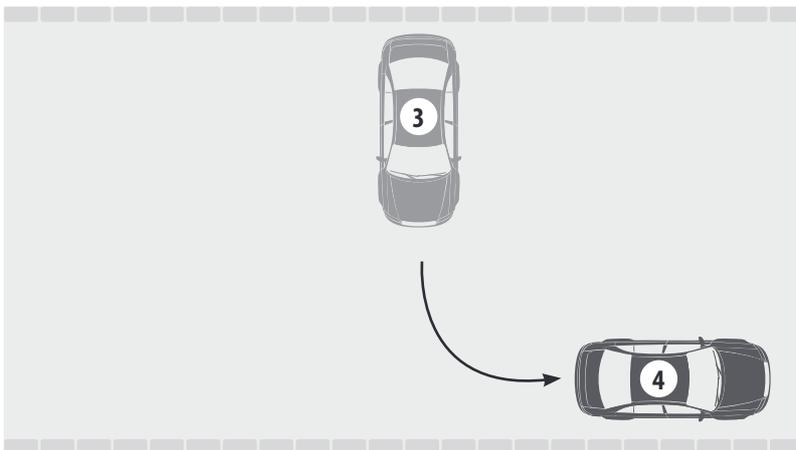
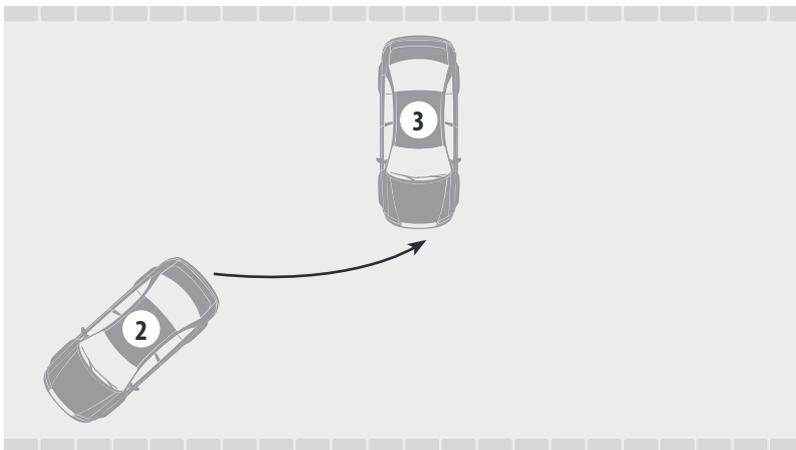
3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MANŒUVRE "DEMI-TOUR DANS UNE RUE ÉTROITE"



① Vous devez faire demi-tour dans une rue désignée par l'examineur. Vous pouvez choisir l'endroit où vous faites demi-tour. Vous pouvez commencer votre demi-tour en marche avant ou en marche arrière.

② ③ Vous pouvez utiliser toute la largeur de la chaussée, de bordure à bordure. Les emplacements de stationnement et les accotements de plein pied peuvent donc être utilisés. Par contre l'utilisation des pistes cyclables, des trottoirs et des entrées de garage n'est pas admise.

④ La manœuvre est terminée lorsque votre véhicule participe à nouveau à la circulation.



Symboles

-  Bordures
-  Partie avant du véhicule
-  Position de départ
-  Position intermédiaire
-  Position finale

Durant l'exécution des manœuvres:

- les portes du véhicule ne peuvent PAS être ouvertes
- les clignotants doivent être utilisés
- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

Le porte-à-faux du véhicule peut dépasser les limites de la rue.

Cependant, le véhicule ne peut pas monter sur les trottoirs ou rouler sur une piste cyclable ou en dehors de la voie publique, sauf dans le cas où vous devez d'abord traverser une piste cyclable avant d'atteindre la bande de stationnement. L'ajout de marques spéciales pour simplifier le stationnement est interdit.

> Résultat de l'examen pratique

VOUS AVEZ REUSSI L'EXAMEN PRATIQUE

L'examineur vous délivre un formulaire "Demande d'un permis de conduire". Ce document vous permet d'aller retirer votre permis de conduire à votre **administration communale**. Prenez contact au préalable avec votre administration communale.

Le formulaire "Demande d'un permis de conduire" ne vous autorise pas à conduire. Vous devez être titulaire et porteur d'un permis de conduire. Ce formulaire doit être introduit dans un délai de 3 ans à compter de l'examen pratique. À défaut, il vous faudra suivre à nouveau l'apprentissage et réussir un nouvel examen théorique et pratique. **!**

VOUS N'AVEZ PAS REUSSI L'EXAMEN PRATIQUE

Si vous n'avez pas réussi l'examen pratique, **vous ne pouvez pas vous présenter à un nouvel examen le jour même.**

EN CAS DE PROBLEMES

Si vous avez une **réclamation** à formuler, adressez-vous immédiatement au **chef du centre d'examen**. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution intervenue, adressez-vous sans retard, **par téléphone de préférence, à la direction de l'entreprise dont dépend le centre d'examen.**

En dernier ressort, adressez-vous aux autorités compétentes. Consultez notre site web www.goca.be pour plus d'information.

En outre, il est prévu dans chaque centre d'examen, **des boîtes aux lettres spéciales** dans lesquelles vous pouvez nous faire part aussi bien de vos plaintes que de vos suggestions. Le contenu de ces boîtes est examiné régulièrement afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

PROCEDURE DE RECOURS

Après un deuxième échec à l'examen pratique vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen pratique **dans les 15 jours de l'échec, par lettre recommandée.** Consultez notre site web www.goca.be pour plus d'information.

> Conclusion

Ce n'est qu'en étant bien préparé que vous pourrez aborder vos examens avec confiance. Et c'est cette confiance en vous qui, s'ajoutant à vos connaissances et à votre expérience, vous mènera à la réussite que nous vous souhaitons.

"Bien conduire, c'est aussi penser aux autres!"
BONNE ROUTE ET RESTEZ PRUDENT!

Les informations contenues dans cette brochure peuvent être modifiées par un changement de la réglementation. Pour connaître la dernière version des brochures consultez notre site web www.goca.be **!**